

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 20/08/2015 Date de révision: Version: 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

: ESSENTIAL SCRATCH REMOVER Nom du produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs Utilisation de la substance/mélange : Automobile produits de soins.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Turtle Wax Europe Limited 4th Floor Alaska House, Atlantic Park, Dunnings Bridge Road Liverpool, L30 4AB - United Kingdom T +44 151 530 4740

MSDS@turtlewaxeurope.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 151 530 4740

Les heures de bureau seulement 08:30 - 17:00

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique/België	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. **Autres dangers**

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de

humaine et pour l'environnement respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

Autres dangers qui n'entraînent pas la : Aucun(es) dans des conditions normales.

classification

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance

Non applicable

Mélange 3.2.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Silicon dioxide	(n° CAS) 7631-86-9 (Numéro CE) 231-545-4 (N° REACH) 01-2119379499-16	30 - 50	Non classé
White Mineral Oil (Petroleum)	(n° CAS) 8042-47-5 (Numéro CE) 232-455-8 (N° REACH) 01-2119487078-27	10 - 30	Asp. Tox. 1, H304

01/09/2015 FR (français) 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Distillates (petroleum); hydrotreated light	(n° CAS) 64742-47-8 (Numéro CE) 265-149-8 (Numéro index) 649-422-00-2 (N° REACH) 01-2119484819-18	10 - 30	Asp. Tox. 1, H304
Anatase	(n° CAS) 1317-70-0	1 - 10	Non classé
ISOTRIDECANOL ETHOXYLATE (EO 3-5)	(n° CAS) 24938-91-8	1 - 10	Eye Dam. 1, H318
Cryptocrystalline Silica (A-dust)	(n° CAS) 7631-86-9 (Numéro CE) 231-545-4 (N° REACH) 01-2119379499-16	0.1 - 1	STOT RE 1, H372
Anhydrous Aluminium Silicate	(n° CAS) 92704-41-1 (Numéro CE) 296-473-8 (N° REACH) 01-2119527779-22	< 0.1	Non classé
Pyrithione Zinc	(n° CAS) 13463-41-7	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
2-methylisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2682-20-4	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist), H331 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
1,2-Benzisothiazolin-3-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	< 0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1,2-Benzisothiazolin-3-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	(C >= 0.05) Skin Sens. 1, H317

Textes des phrases H: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de

respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

Symptômes/lésions après inhalation : Aucune en utilisation normale.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation légère.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut provoquer une irritation légère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Reactivité en cas d'incendie : Non connu(e).

Produits de décomposition dangereux en cas : Dégagement possible de fumées toxiques.

d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Non applicable.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

01/09/2015 FR (français) 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Non requise dans les conditions d'emploi normales.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux

personnes non autorisées.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Baliser la zone d'épandage et

en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter dans des récipients

appropriés et fermés pour élimination. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de

manière sûre, conformément à la législation locale.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec les yeux. Porter un

équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce

produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit bien

ventilé. Tenir au frais. Conserver dans l'emballage d'origine.

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Automobile produits de soins.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle : En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection.

Protection des mains : Gants de protection
Protection oculaire : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Non requise dans les conditions d'emploi normales



Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

01/09/2015 FR (français) 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : limpide.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 6.5 - 7.5

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 42 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0.786 - 0.826

Solubilité : Aucune donnée disponible Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 10 - 25 mm²/s

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Liquides comburants Non applicable.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : 1.4185 - 1.4225

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non-réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

pH: 6.5 - 7.5

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

1,2-Benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)		
DL50 orale	1020 mg/kg de poids corporel	
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel	
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	100 mg/m³	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé	
	pH: 6.5 - 7.5	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	· Non classé	

01/09/2015 FR (français) 4/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

: Non classé

(exposition répétée)

 Non classé Danger par aspiration

ESSENTIAL SCRATCH REMOVER

Viscosité, cinématique 10 - 25 mm²/s

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque

pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque Ecologie - eau

pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

1,2-Benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)	
CL50 poisson 1	> 1.6 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1.35 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 0.07 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

Persistance et dégradabilité 12.2.

ESSENTIAL SCRATCH REMOVER

Persistance et dégradabilité Non établi.

Potentiel de bioaccumulation

ESSENTIAL SCRATCH REMOVER

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

1,2-Benzisothiazolin-3-one (2634-33-5)

0.64 Log Pow

Mobilité dans le sol

ESSENTIAL SCRATCH REMOVER

Ecologie - sol Non établi.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.

: Éviter le rejet dans l'environnement Indications complémentaires

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets Éliminer le contenu / récipient conformément aux instructions de tri de collecteur agréé. Recommandations pour l'élimination des : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

déchets

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. **Numéro ONU**

Non réglementé pour le transport

Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

01/09/2015 FR (français) 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

01/09/2015 FR (français) 6/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

romo integral des pinases i et = e i i	
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

SDS EU TURTLEWAX

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

01/09/2015 FR (français) 7/7